

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA VALLEE DU CAROL

6. PLACE CAROLANE 66760 LATOUR DE CAROL
Tel : 04.68.04.06.73 § Fax : 04.68.30.29.23
Sivm-carol@wanadoo.fr

ENVEITG LATOUR DE CAROL PORTA PORTE

Conseil Syndical du mardi 07 Octobre 2014

21H Mairie de Porté-Puymorens

Présents : Porté-Puymorens : J. Sarda, D. Roboam, N. Komaroff
Porta : M.Hugon, L. Calbet-Rey
Latour de Carol: A. Carrera, Ch. Puig
Enveitg : Ch. Torrent, JF. Casamiñjana

Absents: A. Sarda, Jeanine Ribo, S. Arréou, C. Houyau, G. Palazot, J. Ruiz,
J. Brévi

M. Jean Ribo, Maire de Porté-Puymorens et Mme Colomer, Conseillère Municipale, assistaient à la séance.

Ordre du jour :

- * choix des tarifs de le Régie pour la nouvelle période
- * choix du tarif des photocopies
- * contrat de mission d'assistance juridique avec le Cabinet Margall d'Albenas
- * contrat d'assurance avec Groupama
- * demande de subvention pour travaux Avenue du Puymorens à Enveitg
- * questions diverses

Séance ouverte à 21 heures

** M. Jean Ribo, Maire de Porté-Puymorens, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Syndical en soulignant que c'est la première fois que ce dernier se tient à Porté-Puymorens.

** Le Président du SIVM, Jean Sarda, soumet à l'approbation des membres du Conseil le compte-rendu du dernier Conseil Syndical du 05 Août 2014 dont ils ont tous été destinataires.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

** le Président de séance, Jean Sarda, demande que soit ajoutée à l'ordre du jour l'annulation de certaines factures irrécouvrables. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

1* choix des tarifs de la Régie pour la nouvelle période

Suite à la dernière réunion de travail, il est proposé une augmentation de 0.4% sur la part fixe AEP et EU. Cette augmentation entrera en vigueur le 01/09/2014. La taxe part fixe passera de 66.40€ à 66.66€ pour l'AEP et même taxe pour EU.

Vote : accord unanime 8/8

2* tarif des photocopies

Le SIVM étant amené souvent à satisfaire des demandes de photocopies de documents administratifs de la part des abonnés, il est proposé de les rendre payantes aux tarifs suivants :

- format A4 : 0.20€ couleur : 0.25€
- format A3 : 0.30€ couleur : 0.40€

Vote : accord unanime 8/8

3* contrat d'assistance juridique avec le Cabinet Margall d'Albenas

Le Président propose de reconduire le contrat d'assistance juridique avec le Cabinet Margall d'Albenas : - le contrat sera reconduit pour une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction.

- son coût est de 2500€
- cette somme sera facturée aux quatre communes du SIVM, soit 625€HT par commune.

Vote : accord unanime 8/8

4* contrat d'assurance avec Groupama

Le SIVM n'avait jusqu'à présent contracté qu'une assurance de responsabilité civile couvrant aussi les collaborateurs pour leurs missions et leurs déplacements.....Son montant s'élevait à 262.72€TTC.

Par contre les ouvrages dont le SIVM est propriétaire n'étaient pas assurés.

Le Président propose de souscrire un contrat d'assurance avec Groupama afin de garantir aussi les dommages éventuels sur les usines de traitement AEP, la STEP, les châteaux d'eau, les captages....etc.

Ce contrat s'élève à 3068€TTC.

Vote : accord unanime 8/8

5* demande de subvention pour travaux effectués avenue du Puymorens à Enveitg

Le service des routes du Conseil Général a effectué des travaux de revêtement de voirie (goudronnage) sur l'avenue du Puymorens. Ce faisant, toutes les bouches à clef et regards ont été recouverts. Il faut les remettre à niveau.

Une consultation a été lancée et des devis demandés à trois entreprises pour effectuer ces travaux (Entreprise Cômes, SARL Mathieu Terrassement et Fierro Terrassement).

Les membres du Conseil Syndical autorisent le Président Jean Sarda à effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Vote : accord unanime 8/8

6* certaines factures sont irrécouvrables

Certains abonnés, dont les établissements commerciaux ont été mis en liquidation, n'ont pas acquitté depuis plusieurs années leurs factures d'eau et d'assainissement. Après prise de contact avec le liquidateur par courrier, il nous a été répondu que les dossiers étaient forclos.

Dans l'incapacité d'espérer le recouvrement de ces factures impayées, le Président propose leur annulation.

Il est ainsi proposé d'intervenir dorénavant plus rapidement auprès du Percepteur et de fournir aux communes la liste des abonnés concernés par ces impayés.

Vote : accord unanime 8/8

Questions diverses :

- la porte de l'usine de traitement AEP du Col du Puymorens est abimée (neige, congères etc.....)
- des travaux de protection de cette entrée ont été confiés à l'entreprise Rénovbat (devis : 1202.80€HT)
- il est décidé de demander à la Lyonnaise des Eaux les clefs de tous les ouvrages pour que le SIVM ait accès à ces bâtiments.

Séance levée à 22h55